

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère des finances  
et des comptes publics

Arrêté du **18 NOV. 2015**

portant désignation des représentants de l'administration  
au sein des commissions administratives paritaires nationales  
de la direction générale des douanes et droits indirects

Le ministre des finances et des comptes publics,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n°82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires ;

Vu le décret n°94-874 du 7 octobre 1994 portant dispositions communes applicables aux stagiaires de l'Etat et de ses établissements publics ;

Vu l'arrêté du 2 janvier 2015 portant désignation des représentants de l'administration au sein des commissions administratives paritaires nationales de la direction générale des douanes et droits indirects ;

Sur proposition de la directrice générale des douanes et droits indirects ;

## Article 1<sup>er</sup>

En application des dispositions de l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté du 2 janvier 2015, siégeront en qualité de représentants de l'administration au sein de la commission administrative paritaire n°6 qui se réunira le 19 novembre 2015 ;

Jean-Noël BLANC, sous-directeur, chef de la sous-direction A.

Philippe-Jean REYNAUD, directeur des services douaniers, adjoint au chef du bureau A1.

Isabelle FILIPPI-COUPET, inspectrice régionale au bureau A1.

Sébastien ROUMEAU, inspecteur régional au bureau A1.

Cécile ROUMEAU, inspectrice au bureau A1.

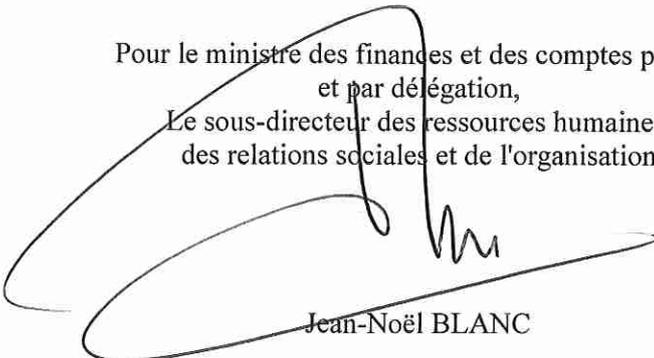
Maud DE BOISSIEU, inspectrice au bureau A1.

## Article 2

La directrice générale des douanes et droits indirects est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait le **18 NOV. 2015**

Pour le ministre des finances et des comptes publics  
et par délégation,  
Le sous-directeur des ressources humaines,  
des relations sociales et de l'organisation



Jean-Noël BLANC